

MAIRIE DE SAM-PREST

. \$a Presfk

Saint-Prest, le 24 janvier 2019

CHARTRES METROPOLE
SERVICE COURRIER

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
2 : 02.37.22.22.27
ã : 02.37.22.35.35
Réf. JMC/CB

30 JAN. 2020

Objet : forage d'eau potable

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la réalisation de nouveaux forages deau potable sur l'agglomération je vous confirme l'autorisation d'occupation de la parcelle cadastrée AI 35 sur laquelle est positionné le forage du Gorget, dans l'attente de l'achat par Chartres métropole de l'emprise nécessaire à l'exploitation.

Je vous donne mon accord pour lancer les démarches d'achat et solliciter l'estimation des domaines, selon division de la parcelle excluant ou rétablissant le chemin bordant l'Eure.

Je vous confirme que la parcelle est libre de toute occupation.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleures salutations.

"Ã Le Maire,
. eu